

ELECTIONS PROTESTÉES—*Suite.*

la liste des présidents, 109. Listes amendées, 175, 195, 227, 234, 243, 274. Rapport des listes des membres; Leur ordre décidé au sort, 109. Listes amendées, 196, 274. Rapport des jours fixés pour le choix des comités électoraux, 115, 195. Rapport du nom des membres des comités électoraux, 174, 235, 286.

4. Le président du comité général des élections, après avoir fait rapport du choix de certains comités électoraux, déclare qu'il n'y avait pas quorum ce jour au comité général, et il lui est permis de retirer les rapports, 293. Le même rapport est présenté un autre jour, 310.

5. Un député inscrit sur la liste des présidents fait rapport que les présidents de trois comités ont été choisis, mais qu'à la suite de doutes quant à la légalité de l'élection et résultant de l'absence de membres, ils se sont réunis depuis et ont élu à l'unanimité les mêmes présidents, 301.

6. Une pétition d'élection présentée le 15^{me} jour de la session (y compris le jour de l'élection de l'orateur); Motion pour qu'elle soit reçue; Objection est faite qu'elle n'a pas été présentée dans les premiers 14 jours; M. l'orateur déclare que puisque rien autre chose ne peut se faire le jour de l'élection de l'orateur, ce n'est que le lendemain que le parlement est formellement ouvert; Question de la réception rejetée, 58.

7. Rapport spécial d'élection; la chambre décide quel candidat doit siéger, etc., 10. Voir *infra*, 48.

8. Motion pour faire amender un rapport sur le motif que le candidat rapporté élu n'avait que la minorité des voix; Amendé par le renvoi du rapport au comité des privilèges et élections, 6. Rapport que l'affaire doit être décidée en vertu de l'acte des élections protestées, 32. Voir *infra*, 55.

9. Cautionnements de certaines pétitions d'élection (ou sûretés offertes à la place de cautionnement) rapportés acceptables, 99, 132, 165, 173, 180, 243. Rapportés inacceptables, — par M. l'Orateur, 131, 165, 180, 242. Par un comité électoral, 229. Pétition rejetée par la chambre à défaut de cautionnement, 20. Voir *infra*, 60.

10. Objection, vu une prétendue défectuosité dans le certificat de cautionnement de M. l'Orateur; Objection repoussée, 44.

11. M. l'Orateur informe la chambre que les objections du membre siégeant au cautionnement de la pétition d'élection de Rouville ont été égarées, mais qu'il lui a permis d'en produire de nouvelles, 161.

12. Deux membres d'un comité électoral étant absents de la séance où ils devaient prêter serment comme tels, ils sont sommés de comparaître à la barre, 317. Pétition rapportée et nouveau comité nommé, 327.

13. Certains députés exemptés de faire partie de comités d'élection à raison de leur grand âge, 53, 60.

14. Député exempté désormais pour cause de maladie, 325.

15. La chambre ajournée quelques instants pour permettre à un comité d'élection de se réunir, 126, 396.